

**DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
DU CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT CURIE**

Loi n°1414 du 31 décembre 1991 – Décret 2001-1016 du 05 Novembre 2001

*Date et signature du directeur du Centre de
Recherche*

 14/03/2023

Table des matières

I.	Présentation du Centre de Recherche :	3
II.	Référentiel réglementaire :	5
III.	Méthodologie utilisée :	6
IV.	Lexique :	8
V.	DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE L'UNITE U1288	9

ANNEXES

- *Méthodologie d'évaluation du risque chimique*

I. Présentation du Centre de Recherche :

Le Centre de Recherche de l'Institut Curie est un acteur majeur de la recherche de renommée mondiale. Il se compose de plus 1100 chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnel administratif sur 3 sites (Paris, Orsay et Saint-Cloud). Il est actuellement dirigé par M. Alain PUISIEUX.

La recherche menée à l'Institut Curie, tant en recherche fondamentale qu'appliquée, est des plus innovantes en Europe. L'objectif du Centre de Recherche est de développer la recherche fondamentale et la recherche translationnelle et d'utiliser les connaissances produites pour améliorer le diagnostic, le pronostic, la thérapeutique des cancers dans le cadre du continuum entre la recherche fondamentale et l'innovation au service du malade. L'interdisciplinarité est au cœur du Centre de Recherche. En effet, biologistes, physiciens, chimistes et cliniciens collaborent ensemble pour faire avancer la recherche. Ils s'appuient sur des plateformes technologiques de haut niveau avec les équipements les plus récents pour mener à bien leurs recherches.

Une autre mission du Centre de recherche est d'assurer la formation et la diffusion des connaissances en accueillant des doctorants et des post-docs du monde entier et en organisant de nombreux séminaires, au cours desquels des scientifiques de haut niveau viennent présenter leurs résultats.

Site de Paris	Site d'Orsay
Raison sociale : Institut Curie section de recherche	Raison sociale : Institut Curie section de recherche
Adresse du site : 26, Rue d'Ulm 75248 Paris Cedex 05	Adresse du site : Bâtiments 110, 111, 112 – Centre universitaire 91405 Orsay Cedex
N° Siret : 78425716400045	N° Siret : 78425716400045

Organigramme du Centre de Recherche



Tableau des unités et des plateformes rattachées

UNITES	DIRECTEURS D'UNITES	LIEU	BATIMENTS UNITES	PLATEFORMES RATTACHEES	MANAGERS PLATEFORMES	BATIMENTS PLATEFORMES
UMR3215 / U934	Pierre LEOPOLD	Paris	BDD 2e-4e	PICT Paris - Microscopie photonique	Olivier Renaud (coord. Plateforme PICT)	BDD Sous-sol
				Criblage génétique (CRISPR ^{it})	Aurélien Bore	BDD 3e
UMR3664	Angela TADDEI	Paris	Pasteur	PICT Paris - Microscopie photonique	Patricia Le Baccon	Pasteur Sous-sol
U900	Emmanuel BARILLOT	Paris - SC	BDD 1er 60/81 bd St Michel	Bioinformatique	Philippe Hupé	BDD 2e
					Nicolas Servant	BDD 2e
U932 - Centre d'immunothérapie	Ana-Maria LENNON	Paris	Burg 5e - EH 2e	Vésicules extracellulaires	Coralie Guérin	Burg 5e - EH 6e
UMR3244	Antonin MORILLON	Paris	Trouillet 2e	Custom Single Cell Omics	Céline Vallot/Leila Périé	EH 6e
U830	Olivier DELATTRE	Paris	Trouillet 3e-6e	Séquençage ADN haut débit (NGS)*	Sylvain Baulande	EH 7e
UMR144	Franck PEREZ	Paris - SC	Burg 4e - 6e	PICT Paris - Microscopie photonique + Nikon Center	Vincent Fraiser	Burg sous-sol
				Protéines recombinantes	Ahmed El Marjou	EH 6e
				TAblP	Sandrine Moutel	Burg 1er
UMR144 UMR168	Franck PEREZ Pascal HERSEN	Paris	Burg Curie - IPGG	PICT Paris - Microscopie électronique et Cryo-EM	Maryse Romao Aurélie Bertin	Burg 6e Curie sous-sol
UMR3666 / U1143	Ludger JOHANNES	Paris	Trouillet 4e - Burg	Métabolomique*	Julio Sampaio	Bât. 112 RdC haut - Orsay
Département recherche translationnelle	Sergio ROMAN ROMAN	Paris/Orsay	EH 1er	Biophenics	Elaine Del Nery	EH 2e
				Génomique	David Gentien	EH 7e et 8e
				Investigation clinique (LIP)	Didier Decaudin	Coursaget - Bât. 101B 2e
				Radexp	Frédéric Pouzoulet	Bât. 101B 2e
U932	Oliver LANTZ	Paris	EH 6e	Cytométrie	Coralie Guérin	EH 6e
UMR3348	Stephan VAGNER	Orsay	Bât. 110	Histologie	Sophie Leboucher	Bât. 110 1er
UMR3347 / U1021	Arturo LONDONO	Orsay	Bât. 111			
UMR1288 (LITO)	Irène BUVAT	Orsay	Bât. 101B 2e			
UMR9187 / U1196	Florence MAHUTEAU-BETZER	Orsay	Bât. 110-112	Chimiothèque	Claire Beauvineau	Bât. 110 2e
UAR2016/US43	Frédéric COQUELLE	Orsay	Bât. 110-112	Imagerie multimodale Orsay	Frédéric Coquelle	Bât. 112 RDC bas et Sous-sol
					Marie-Noelle Soler	Bât. 112 RDC bas - Bât. 110 Sous-sol
					Ting-Di Wu	Bât. 112 RDC haut et 1er étage
					Cédric Messaoudi	Bât. 112 RDC bas
				Plat. Expérimentale in Vivo (Animalerie)	Elena Alegria-Marot (manager)	Trouillet 1er Sous-sol, BDD sous-sol, Burg 7e, Curie sous-sol / Orsay Bât. 110-111, Radexp (101B)
				Plat. Spectrométrie de masse protéomique (LSMP)	Damarys LOEW (manager)	BDD 1er

* Rattachement secondaire de plateforme :

- Plat. NGS : UMR3244

- Plat. Métabolomique : U934

II. Référentiel réglementaire :

Textes applicables

La loi n° 91-1414 du 31 Décembre 1991 prévoit que les entreprises procèdent à l'évaluation des risques professionnels. Ce principe est ainsi formulé (article L 230-2 du Code du Travail) :

Titre I. "Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs intérimaires (...)"

Titre II. "Le chef d'établissement met en œuvre les mesures prévues au "I" ci-dessus sur la base des principes généraux de prévention suivants :

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants ;
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Titre III. "Le chef d'établissement doit, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évaluer les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs..."

Ce texte est complété par le décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001 (auquel s'ajoute la circulaire n° 6 DRT du 18 Avril 2002) qui demande à l'employeur de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique.

L'évaluation des risques doit :

1. Comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement
2. Être mise à jour au moins chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque est recueillie
3. Être utilisée pour l'établissement du bilan annuel et du programme d'actions soumis au CHSCT
4. Être tenu à la disposition des membres du CHSCT, du Médecin du Travail, de l'Inspecteur ou contrôleur du Travail et des agents de la CRAM

III. Méthodologie utilisée :

Tout d'abord, l'identification des situations dangereuses liées au document unique fait suite à des visites terrain effectuées par une équipe pluridisciplinaire (service HSE, assistants de prévention, service de santé au travail, Direction des unités/services, membre de la CSSCT).

Les remontées du terrain faites par les utilisateurs permettent ensuite d'alimenter le document afin de traiter les problématiques spécifiques à une unité.

Puis, afin de faciliter l'évaluation des risques, nous utilisons des paramètres classant pour hiérarchiser les risques entre eux.

La méthodologie consiste à définir, dans un premier temps, quels paramètres entrent en ligne de compte dans la cotation (ou scoring). Ainsi, avons-nous choisi :

PARAMETRES	DEFINITION
Gravité <i>(définie par le service HSE)</i>	Gravité des conséquences possibles (atteinte des salariés, atteinte de points stratégiques de l'entreprise)
Fréquence <i>(définie par les utilisateurs)</i>	Fréquence de répétition du risque
Maitrise <i>(définie par les utilisateurs en lien avec le service HSE)</i>	Capacité à maîtriser le risque (formation, dispositifs de sécurité, contrôle...)

Dans un second temps, et pour chaque paramètre retenu, nous définissons les différentes valeurs qu'il pourra prendre afin de nous permettre de coter les risques :

PARAMETRES	COTATION
Gravité <i>(définie par le service HSE)</i>	1- Faible : Atteintes légères de la santé, sans arrêt 2- Moyen : Effets réversibles sur la santé, arrêt de travail 3- Fort : Effets irréversibles sur la santé, IPP 4- Très fort : Décès ou maladie professionnelle
Fréquence <i>(définie par les utilisateurs)</i>	1- Faible : Quelques heures par an 2- Moyen : Quelques heures par mois 3- Fort : Quelques heures par semaine 4- Très fort : Exposition permanente
Maitrise <i>(définie par les utilisateurs en lien avec le service HSE)</i>	1- Le risque est maîtrisé (l'efficacité des actions a été vérifiée) 2- Des protections existent et sont toujours utilisées 3- Des protections existent mais sont partiellement utilisées 4- Aucun moyen de prévention n'est en place

Enfin, pour hiérarchiser les risques, il suffit d'affecter à chacun une valeur pour chaque paramètre classant.

Exemple : tel risque a une gravité très forte – 4, mais est peu fréquent – 2 et parfaitement maîtrisé – 1. Le niveau de risque sera calculé en multipliant **Fréquence*Gravité*Maitrise** et nous permettra de prioriser les mesures de prévention en fonction du score obtenu.

L'affectation terminée, le score est déduit à l'aide de la matrice de risque suivante ci-dessous.

Dans notre exemple, le niveau de risque serait de 8, donc faible et avec des mesures de prévention à mettre en place sans caractère d'urgence.

F*G Maîtrise	1	2	3	4	6	8	9	12	16
1	1	2	3	4	6	8	9	12	16
2	2	4	6	8	12	16	18	24	32
3	3	6	9	12	18	24	27	36	48
4	4	8	12	16	24	32	36	48	64

Hiérarchisation du risque	F*G*M (niveau minimum)	F*G*M (niveau maximum)
Faible	1	8
Moyen	9	12
Fort	16	27
Très fort	32	64

Priorité dans la réalisation des mesures de prévention :

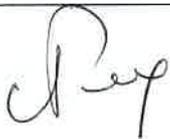
A faire, pas de caractère d'urgence	A faire dès que possible	A faire rapidement	A faire immédiatement

.

IV. Lexique :

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	DEFINITIONS
AP	Assistant de prévention
ATEX	Atmosphère explosive
DAEL	Direction des affaires économique et logistique
DASRI	Déchets d'activité de soin à risque infectieux
DRPCE	Document relatif à la protection contre l'explosion
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnel
EPC	Équipement de protection collective
EPI	Équipement de protection individuelle
EvRC	Évaluation du risque chimique
F	Fréquence
G	Gravité
HSE	Hygiène, sécurité et environnement
L1	Laboratoire de niveau de sécurité biologique 1
L2	Laboratoire de niveau de sécurité biologique 2
L3	Laboratoire de niveau de sécurité biologique 3
Labo chimie	Laboratoire de chimie
Local tech	Local technique
M	Maitrise
Niv.	Niveau de risque
PCR	Personne compétente en radioprotection
PSM	Poste de Sécurité Microbiologique
RH	Ressource humaine
RIA	Robinet d'incendie armé
SST	Service de santé au travail ou Sauveteur Secouriste du Travail

V. DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE L'UNITÉ
U1288

<i>Date et signature du directeur du Centre de Recherche</i>	<i>Date et signature du Directeur d'Unité</i>
 14/03/2023	Le 16/12/2022 

<i>Mise à jour du document unique</i>		<i>Modification du DUERP</i>
<i>Effectuée le :</i>	<i>Par :</i>	
22/11/2022	Le service HSE en lien avec l'AP	Création

Directeur d'unité : Irene Buvat

Assistant(s) de prévention : Frederique Frouin

Liste des Sauveteurs Secouristes du Travail :

NOM	Prénom	Bâtiment, étage	Téléphone	Date de la formation initiale	Organisme ayant dispensé la formation	Date du dernier renouvellement
NIOCHE	Christophe	101B, 2 ^{ème} étage	0169867199	12-13 janvier 2022	BFCIS	

Effectif moyen : 40 personnes dont 16 au CDR

Description des activité(s) de l'unité :

Le laboratoire d'Imagerie Translationnelle en Oncologie (LITO) est une unité mixte de recherche (U1288) créée le 1/1/2020 et soutenue par l'Inserm et l'Institut Curie, le 1er centre de lutte contre le cancer en France. Le LITO comprend environ 40 chercheurs, physiciens, ingénieurs, médecins, pharmaciens, techniciens et jeunes en formation, et est organisé en deux groupes de recherche aux activités complémentaires :

- Le groupe Biomarqueurs pour l'imagerie du phénotype développe et évalue de nouveaux radiotraceurs et de nouveaux protocoles d'imagerie moléculaire et fonctionnelle, en utilisant la tomographie par émission de positrons (TEP), la tomodensitométrie (TDM), l'imagerie par résonance magnétique (IRM) et l'imagerie par ultrasons (US), pour des applications dans le domaine du cancer.
- Le groupe Radiomique intégrée pour la médecine de précision développe des méthodes originales de quantification et d'analyse d'images, y compris en utilisant des approches d'intelligence artificielle, pour extraire les informations les plus précises et les plus complètes des images médicales, et combine les caractéristiques de l'imagerie avec d'autres types de données (cliniques, biologiques, pathologiques, etc.) pour aider à la prise de décision.

Noms des équipes de l'unité / noms des services : une seule équipe : LITO

Localisation de l'unité dans le CDR : Bâtiment 101B, 2^{ème} étage, Orsay

Locaux spécifiques :

Animalerie du 101B

Locaux d'expérimentation 023 + 023A

Stockages de produits

Stockages d'animaux : souris local 021, rats locaux 020 et 022

Stockage de produits

- locaux de manip 023 et. 023A
- armoire verrouillée dans le local 012
- frigo dans le local 115

Stockage des cellules de rétinoblastomes issues de patients de Curie dans un container d'azote de l'équipe U1196 au bâtiment 112, sur le palier du dernier étage.

Equipements spécifiques :

Utilisation hotte pièce 116